

COMMUNE DES PAVILLONS-SOUS-BOIS

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la Séance du lundi 27 février 2017

°\_°\_°\_°\_°

L'an deux mille dix-sept, le **27 février à 20 heures 00**, le Conseil Municipal de la Commune des Pavillons-sous-Bois légalement convoqué le 20 février 2017 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Philippe DALLIER, Sénateur-Maire**, lequel a désigné **Mme Sabrina ASSAYAG**, Secrétaire de Séance.

**Présents :**

**M. PHILIPPE DALLIER, MME KATIA COPPI, M. YVON ANATCHKOV, MME ANNICK GARTNER, M. MARC SUJOL, MME SOPHIE DUBOSC, M. PATRICK SARDA, MME CHRISTINE GAUTHIER, M. SERGE CARBONNELLE, MME MARTINE CUMIN, M. JACQUES MENZILDJIAN, MME JACQUELINE DURAND, MME SABRINA ASSAYAG, MME FRANÇOISE RAYNAUD, M. JACKIE SIMONIN, MME GENEVIEVE SIMONET, M. PHILIPPE BOUTIGNY, MME ANNE-MARIE LEPAGE, M. NICOLAS MARTIN, MME MAGUY SOUM, M. CHRISTIAN FAVIEN, MME CHANTAL TROTTET, M. FABRICE CHOLLET, MME PATRICIA CHABAUD, M. THIERRY DE CECCO, MME LAURENCE FOURNIER, M. BERNARD DENY, MME SANDRINE CALISIR, M. JEAN-FRANÇOIS CHLEQ, M. THIERRY DELORME, MME BRIGITTE SLONSKI**

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des **35** Membres en exercice du Conseil Municipal étant présente ce dernier peut valablement délibérer.

**Absents excusés avec Mandats :**

M. René RAPELLIN donne pouvoir à Mme Maguy SOUM, Mme Thérèse HOUET donne pouvoir à Mme Annick GARTNER, Mme Karine SARIKAS donne pouvoir à M. Yvon ANATCHKOV

**Absents excusés :**

M. Michaël BOUAZIZ

**Absents :**

**Administration :**

M. BONNEAU, Directeur de Cabinet  
M. SOLER, Directeur Général des Services  
M. POLLET, Directeur des Finances  
Mme RODRIGUES TEIXEIRA, Secrétaire

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour et soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2017.

Procès-verbal de la séance du 30 janvier 2017 :

**34 votants – Vote à la Majorité**  
**31 Pour – 3 Contre (M. DENY, Mme Sandrine CALISIR, M. CHLEQ)**

**2017.00016 - Budget «Ville» 2017 – Presentation du rapport sur les orientations budgétaires**

Lecture de la délibération par M. CARBONNELLE  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**  
**34 votants – Vote à la Majorité**  
**31 Pour –3 Abstentions (M. DENY, Mme CALISIR, M. CHLEQ)**

**PREND ACTE** du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2017 ci-annexé.

**2017.00017 - Garantie d'emprunt accordée à la SA OSICA pour la construction de 38 logements situés au 280 avenue Aristide Briand**

Lecture de la délibération par M. CARBONNELLE  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**  
**34 votants – Vote à l'Unanimité**

**ACCORDE** sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 4 219 724 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat n°58277, constitué de six lignes de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**APPORTE** sa garantie aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**S'ENGAGE** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

**2017.00018 - Garantie d'emprunt accordée à la Maison du CIL – SA d'HLM pour l'acquisition et l'amélioration de 7 logements collectifs situés au 19 rue Paul Lafarge**

Lecture de la délibération par M. CARBONNELLE  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**  
**34 votants – Vote à l'Unanimité**

**ACCORDE** sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 358 408,00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat n°58372, constitué de cinq lignes de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**APPORTE** sa garantie aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**S'ENGAGE** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

**2017.00019 - Instauration d'un périmètre de sauvegarde pour la mise en place du droit de préemption urbain sur les fonds artisanaux, fonds de commerce et baux commerciaux**

Lecture de la délibération par M. MENZILDJIAN

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**34 votants – Vote à la Majorité**

**31 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, Mme CALISIR, M. CHLEQ)**

**APPROUVE** le périmètre de droit de préemption urbain commercial avec le plan et la liste des adresses concernées, annexés à la présente délibération.

**APPROUVE** l'instauration du droit de préemption urbain sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux dans le périmètre de sauvegarde défini.

**DIT** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant une durée d'un mois et d'une mesure de publicité dans deux journaux diffusés dans le département, ainsi qu'une information particulière à chaque commerçant situé dans le périmètre de droit de préemption commercial.

**2017.00020 - Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal de la commune des Pavillons-sous-Bois**

Lecture de la délibération par M. le Maire

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**34 votants – Vote à la Majorité**

**31 Pour – 3 Contre (M. DENY, Mme CALISIR, M. CHLEQ)**

**DECIDE** d'approuver le nouveau règlement intérieur du Conseil Municipal de la ville des Pavillons-sous-Bois pris conformément aux textes susvisés.

**2017.00021 - Attestation d'adhésion à l'envoi dématérialisé des convocations et convention de mise à disposition de tablette numérique dans le cadre de la dématérialisation des convocations aux séances du Conseil Municipal, des commissions municipales et, le cas échéant, d'autres instances municipales**

Lecture de la délibération par M. le Maire

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**34 votants – Vote à l'Unanimité**

**APPROUVE** les termes de l'attestation qui sera remplie et signée par chacun des membres du Conseil Municipal acceptant de recevoir de manière dématérialisée les convocations aux séances du Conseil Municipal, des commissions municipales, et, le cas échéant, d'autres instances municipales.

**APPROUVE** la convention de mise à disposition de tablette numérique entre la ville des Pavillons-sous-Bois et les membres du Conseil Municipal.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les documents y afférents.

**2017.00022 - Convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité entre l'Etat et la ville des Pavillons-sous-Bois**

Lecture de la délibération par M. le Maire

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**34 votants – Vote à l'Unanimité**

**APPROUVE** les termes de la convention entre la ville des Pavillons-sous-Bois et le représentant de l'Etat pour la transmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les documents y afférents.

**2017.00023 - Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local pour le remplacement de menuiseries à l'école Robillard**

Lecture de la délibération par M. le Maire

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**34 votants – Vote à l'Unanimité**

**APPROUVE** le projet relatif au remplacement des menuiseries extérieures de l'école Robillard ainsi que le plan de financement prévisionnel y afférent.

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à solliciter auprès de l'Etat, au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local, une subvention pour le financement du remplacement de menuiseries extérieures à l'école Robillard.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

**2017.00024 - Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local dans le cadre de la mise en accessibilité de bâtiments communaux**

Lecture de la délibération par M. le Maire

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**34 votants – Vote à l'Unanimité**

**APPROUVE** le projet relatif à la mise en accessibilité de certains bâtiments communaux ainsi que le plan de financement prévisionnel y afférent.

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à solliciter auprès de l'Etat, au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local, une subvention pour le financement de la mise en accessibilité de certains bâtiments communaux.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

**QUESTIONS DIVERSES**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Sénateur-Maire lève la séance à 21 H 36.

Fait aux Pavillons-sous-Bois le 28 février 2017.

Le Sénateur-Maire,

**Philippe DALLIER**